

ANGERS 21
Changer nos quartiers avec vous
> > Commerce > > Paysage urbain > > Attractivité > > Charte > > Environnement >>
Préparer
un ravalement de façade
MODE D'EMPLOI
Charte paysage urbain
Angers
www.angers.fr
zinguerie • menuiserie • pierre de taille • ferronnerie • élément de décor • soubassement

Angers est reconnue bien au-delà de ses frontières pour la qualité de son patrimoine et de son cadre de vie. Les touristes apprécient l'architecture humaine et aérée. On se promène toujours avec plaisir en ville sans forcément remarquer les détails qui contribuent à son charme.

La Charte du paysage urbain, initiée en 2005, est le fruit d'une réflexion menée par la Ville qui a souhaité mettre en œuvre une démarche pour préserver et valoriser la qualité de nos paysages urbains. Cette charte fixe les règles garantissant l'embellissement d'Angers dans un souci de développement durable. Ses principes doivent guider nos actions non seulement à l'égard des paysages "exceptionnels" mais aussi des paysages quotidiens que sont les milieux de vie et de travail des Angevins.

La Ville d'Angers a déjà mené six campagnes de ravalement. La réussite de ces premières campagnes témoigne des effets positifs de cette politique. À ce jour, plus de 1 000 façades ont été ravalées.

Cette plaquette vous guidera dans vos réflexions et vos démarches pour votre projet de ravalement de façade, et plus largement, pour partager notre ville et notre qualité de vie avec les Angevins d'aujourd'hui et demain.



Jean-Claude Antonini
Maire d'Angers - Président d'Angers Loire Métropole
Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire



Se préparer aux travaux

Tout projet de modification ou de ravalement d'une façade doit être précédé d'un diagnostic. Celui-ci se décompose en deux parties distinctes et indispensables : le diagnostic architectural et urbain, d'une part, le diagnostic de l'état des ouvrages, d'autre part.

Une autorisation de travaux est indispensable pour entreprendre un ravalement de façade. Avant d'entreprendre des travaux, nous vous conseillons de contacter le service urbanisme de la Ville qui vous renseignera et facilitera vos démarches administratives.



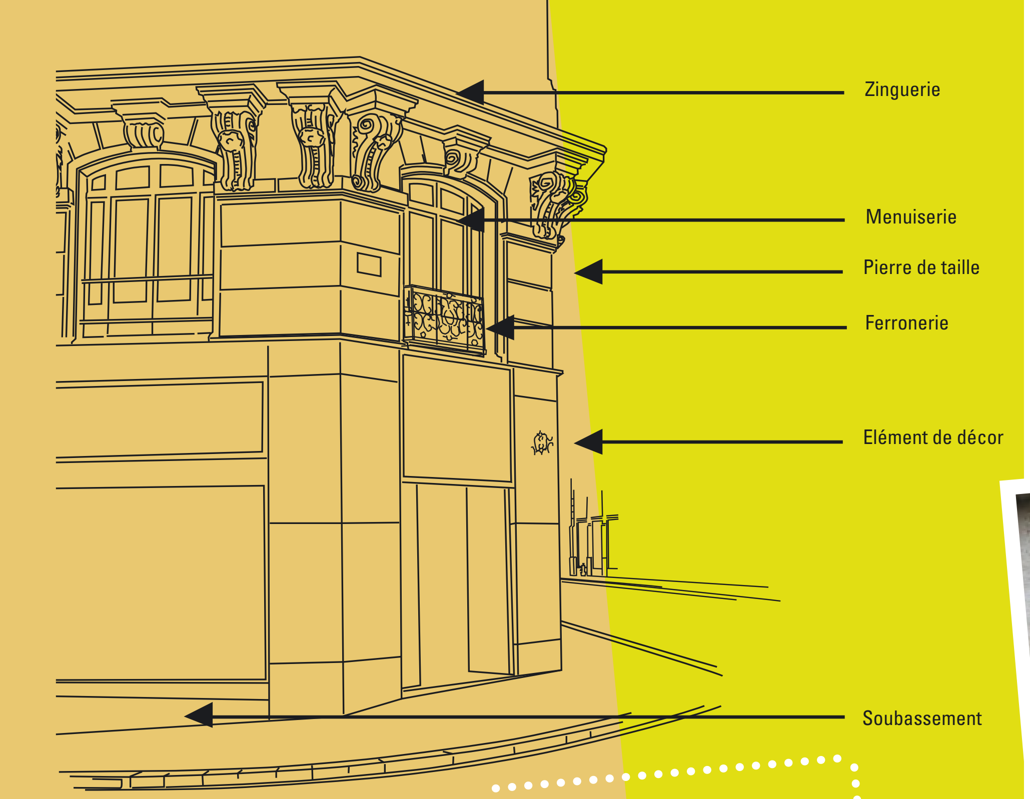
DIRECTION DE L'URBANISME

Service Droit des sols
Tél. : 02 41 05 42 48

Le traitement des façades

LES OBJECTIFS

- développer des façades harmonieuses respectueuses et valorisantes du paysage urbain angevin,
- respecter l'identité, les caractéristiques des immeubles et celles de leur site,
- améliorer la qualité des travaux de ravalement et notamment celle que la ville souhaite voir apporter aux traitements des détails.



CHOISIR LES ENDUITS

Le ravalement d'un enduit doit être étudié au cas par cas, suivant son état de conservation, la date de la construction, de la composition du mur, du système de chauffage et de la ventilation.

TRAITER LA PIERRE DE TAILLE

Un tuffeau en bon état reçoit un brossage léger à la brosse non métallique. Les éclats de pierre d'une dimension inférieure à 8 cm² sont réparés à l'aide de mortier de ragréage. *Un tuffeau modérément altéré* est gratté au chemin de fer, il perd alors sa couche protectrice naturelle dite de « calcin ». *Un tuffeau fortement abîmé* est remplacé partiellement (par des plaquettes de 8 à 15 cm d'épaisseur) ou les pierres sont intégralement remplacées.

QUELQUES PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans les périmètres de protection des Monuments historiques et sites classés, les restaurations doivent suivre les préconisations de l'Architecte des bâtiments de France. Une carte définissant précisément ces périmètres de 500 m est disponible en Mairie (guichet B18).



Une référence, le nuancier départemental

Dans le cadre des autorisations administratives de travaux, il est souvent fait référence à certaines teintes dans le nuancier du Maine-et-Loire. Ce nuancier donne la tonalité générale des couleurs des quatre régions paysagères du Maine-et-Loire. Il ne doit pas être appliqué de manière systématique pour toutes les constructions.
Ce nuancier est disponible sur le site Internet du service départemental de l'architecture et du patrimoine, en tapant "SDAP 49" dans un moteur de recherche.





Quelques détails à ne pas négliger

- Lorsque la façade possède des éléments de décors (mosaïque, corniche, frontons, lucarnes, frises etc.) leur protection s'impose. Quand cela est possible, les éléments de décor disparus doivent être restitués.
- Les soubassements d'origine doivent être préservés et mis en valeur. Les seuils devront être traités en matériaux de couleur sombre, peu salissante.
- Les menuiseries d'une façade seront traitées de manière unifiée et cohérente. Les volets d'origine seront maintenus en place : soit restaurés soit changés à l'identique.
- Les ferronneries caractérisent véritablement les façades. Ces éléments, principalement les garde-corps, en fonte ou fer forgé, les marquises et les soupiraux, doivent être conservés et maintenus en parfait état.
- Les dispositions d'origine de la couverture doivent être préservées.
- Réparer et maintenir en parfait état de fonctionnement les éléments de zinguerie afin d'éviter d'endommager les façades fraîchement ravalées.
- Les canalisations d'évacuation d'eaux usées et vannes ainsi que les conduits d'alimentation d'eau sont proscrits en façade. Lors du ravalement, ces réseaux devront être supprimés.
- Le ravalement d'une façade doit être l'occasion de procéder à l'effacement ou l'enfouissement des réseaux, câbles et fileries.
- À titre d'exemple une liste non-exhaustive d'éléments disgracieux à supprimer lors d'un ravalement de façade : coffres de volets roulants en saillie sur les façades ou menuiseries de fenêtres ou de volets à l'esthétique inadaptée, climatiseurs fixés en saillie sur la façade, éléments de protection (grillage devant une fenêtre), d'occultation (stores), d'aération, etc.




Le développement durable

L'un des objectifs de la Ville d'Angers est de poursuivre les volontés de l'Agenda 21, en terme de développement durable. Deux axes sont privilégiés en matière de ravalement de façade : d'une part l'achat éco-responsable et d'autre part, l'utilisation de produits traditionnels dans la restauration du bâti ancien.

Un achat éco-responsable consiste à recourir à des approvisionnements (produits et prestations) plus respectueux de l'environnement. Le prix de traitement des déchets est environ de 30 € la tonne…

Les matériaux traditionnels ont un impact environnemental moins important. Ils sont plus écologiques. Il est préférable d'utiliser un enduit traditionnel à la chaux plutôt qu'un enduit ciment. De même, les peintures à l'eau sont plus écologiques que les autres types de peintures. Toutes les peintures ordinaires peuvent être recyclées dans des installations de recyclage de produits dangereux. Cette option est peu utilisée mais devrait être la seule acceptable.

Il est important de favoriser le bois local afin de limiter l'impact des transports, de contribuer au développement local, de maintenir une activité économique en milieu rural, de préserver les forêts tropicales, et de participer à l'entretien de certains milieux.



DIRECTION DE L'URBANISME

Service Droit des sols
Tél. : 02 41 05 42 48